

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 9 juin 2022 à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Daniel Bourdon, préfet
M. Normand St-Amour, préfet suppléant
Mme Colette Quevillon, membre
M. Pierre Flamand, membre
M. Denis Lacasse, membre
M. Yves Bélanger, membre

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, Mme Myriam Gagné, directrice générale adjointe et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 13 h 30 et vérifie les présences.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16157-06-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y retirant toutefois le point suivant :

- 7.3 : Mandats – Acceptation définitive de travaux et assurance responsabilité

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16158-06-22

MODIFICATION À LA SÉANCE PRÉVUE LE 14 JUILLET 2022

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de modifier la date de la séance du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle prévue le jeudi 14 juillet 2022 à 13 h 30. Celle-ci se tiendra plutôt le jeudi 7 juillet 2022 à 13 h 30, à la salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de juin et juillet 2022.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16159-06-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16160-06-22

RETOUR SUR LE FONDS D'INVESTISSEMENT ÉCONOMIQUE | RECOMMANDATION

ATTENDU l'adoption du règlement 427 décrétant et établissant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC d'Antoine-Labelle, le 28 janvier 2014 et l'arrivé à terme de ce fonds le 31 décembre 2016;

ATTENDU que des discussions ont eu lieu relativement à ce fonds, mais qu'aucun enlignement clair n'a été pris au cours des années;

ATTENDU l'intérêt de créer un fonds affecté pour des imprévus financiers, la MRC ne bénéficiant d'aucun surplus lesquels étaient toujours réaffectés à l'année budgétaire suivante;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale pour effectuer les démarches pour le processus d'abrogation du règlement 427.

Il est de plus résolu de traiter ce point à une prochaine séance du Conseil de la MRC.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16161-06-22

ÉCHANGE ET RECOMMANDATION QUANT À LA RENCONTRE D'ÉCHANGE DES MAIRES ET MAIRESSES DU TERRITOIRE AVEC CERTAINS ORGANISMES DU 13 SEPTEMBRE 2022

ATTENDU qu'une rencontre se tiendra le 13 septembre 2022 afin que les membres du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle rencontre différents organismes;

ATTENDU que cette rencontre ne représente pas une séance du Conseil de la MRC, mais engendrera des frais de déplacement des maires et mairesses présents;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de recommander au Conseil de la MRC d'autoriser les services financiers de la MRC d'Antoine-Labelle à rembourser, aux maires et mairesses présents à cette rencontre, les frais de déplacement selon la politique de remboursement des frais de déplacement, de séjours et de dépenses encourues en vigueur au moment de la tenue de la rencontre.

ADOPTÉE

**DISCUSSIONS - INTENTION QUANT AUX CADETS DE LA SÛRETÉ
DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2023**

La directrice générale informe les membres du comité administratif que lors de la dernière rencontre du comité de sécurité publique de la MRC d'Antoine-Labelle, il a été proposé de valider l'intérêt des municipalités du territoire quant aux cadets de la Sûreté du Québec pour l'année 2023. Actuellement il y a une équipe de deux cadets sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, laquelle est assumée par la Ville de Mont-Laurier et la Ville de Rivière-Rouge.

De nouveaux cadets pourraient être mis à la disposition du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, mais le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Antoine-Labelle doit connaître l'intérêt des municipalités du territoire. Le coût d'une équipe de cadets, laquelle est formée de deux cadets, est de 20 000\$, dont 10 000\$ est assumé par le ministère de la Sécurité publique (MSP) et 10 000\$ à la charge des municipalités participantes.

Ce sujet sera traité à la séance du Conseil de la MRC du 21 juin 2022.

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16162-06-22

**PROLONGATION D'EMBAUCHE DE LA TECHNICIENNE EN
COMPTABILITÉ, CLASSE III**

ATTENDU la résolution MRC-CA-15974-12-21 concernant l'embauche de technicienne en comptabilité;

ATTENDU les besoins aux services financiers et le remplacement à prévoir pour un poste de technicienne en comptabilité, classe 3, poste à temps complet à compter du 6 septembre 2022 et l'affichage de poste qui aura lieu à compter du 18 juillet 2022;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de confirmer la prolongation d'embauche de technicienne en comptabilité, soit Renée Dumoulin, pour une période de 10 semaines, soit du 30 juin 2022 au 9 septembre 2022, et ce, conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16163-06-22

**RETOUR SUR LE POSTE D'AGENT DE VITALISATION ET
RECLASSIFICATION**

ATTENDU l'absence temporaire de l'agente de vitalisation;

ATTENDU que pendant l'absence de l'agente de vitalisation, des besoins en soutien administratif, notamment afin d'aider à la poursuite de certaines tâches administratives;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de reclassifier Mme Stéphanie Cormier, actuellement adjointe administrative de réception, classe II, à adjointe administrative classe III, et ce, jusqu'à son départ en congé de maternité, soit le 15 juillet 2022 ou avant, si l'embauche d'une ressource à titre d'agent de vitalisation a lieu et d'autoriser les services financiers à utiliser les sommes de l'entente de vitalisation (FRR volet 4) à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16164-06-22

**EMBAUCHE SUIVANT LE CONCOURS 22-AD-05 - POSTE CADRE
(REMPLACEMENT)**

ATTENDU la résolution MRC-CC-14613-05-22 quant à l'embauche d'une ressource au poste cadre;

ATTENDU le désistement de cette ressource suivant son embauche;

ATTENDU la candidature de Mme Geneviève-Suzanne Trothier;

ATTENDU la rencontre informelle avec le Conseil de la MRC le 7 juin 2022 afin d'échanger quant à l'embauche de Mme Trothier;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de recommander au Conseil de la MRC d'embaucher Mme Geneviève-Suzanne Trothier à titre d'adjointe à la direction générale aux activités administratives, poste cadre, et ce, pour une période approximative du 4 juillet 2022 au 1^{er} septembre 2023, et de la soumettre à une période de probation de 6 mois, expirant le 4 janvier 2023, de lui conférer le 1er échelon de la politique de traitement du personnel-cadre, au salaire annuel de 73 687,03 \$ et de la rendre éligible à l'obtention du 2e échelon de ladite politique le 3 juillet 2023.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16165-06-22

REGISTRES DE CHÈQUES GÉNÉRAL ET DES SALAIRES - MAI 2022

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 58808 à 58976, totalisant 2 189 837.80 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 mai 2022. Le chèque numéro 58781 au montant de 270.19\$ daté du 26 avril 2022 a été annulé;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 520001 à 520016 (élus), les numéros 520017 à 520066 (employés), et les numéros 520067 à 520120 (employés), totalisant 154 475.21 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 30 mai 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16166-06-22

REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS - MAI 2022

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre des prélèvements, portant les numéros 175 à 183, totalisant 102 905.52 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 mai 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16167-06-22

REGISTRE DE CHÈQUES FIDUCIE - MAI 2022

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques Fiducie, portant les

numéros 738 à 744, totalisant 478 116.19 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 mai 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16168-06-22

REGISTRE DE CHÈQUES DES TPI - MAI 2022

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1431 à 1432, totalisant 1 323.90 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 mai 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16169-06-22

REGISTRE DE CHÈQUES DU FONDS DE GESTION DES BAUX DE VILLÉGIATURE - MAI 2022

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, chèques portant les numéros 521 à 522, totalisant 540.61 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 mai 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16170-06-22

REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE - MAI 2022

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1424 à 1436, totalisant 35 629.63 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 mai 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16171-06-22

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 39 250.35 \$, incluant les intérêts, au 30 mai 2022.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16172-06-22

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) QUANT AU PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 117 SUR SON AXE ACTUEL

ATTENDU le projet d'élargissement à quatre voies de la route 117 sur 14,7 km, dans l'axe actuel, entre la fin de la route à quatre voies, à Labelle, et le carrefour giratoire du chemin Deslauriers et de la rue L'Annonciation Sud, à Rivière-Rouge;

ATTENDU que la MRC souhaite connaître les différentes améliorations qui seront apportées par le MTQ sur la 117 sur son territoire pour les années 2022 à

2024;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a fait réaliser des travaux d'analyses et d'études environnementales ainsi que des travaux d'arpentage, dont certains sont toujours en cours, et ce, afin de déterminer le tracé exact du projet;

ATTENDU que le projet sera réalisé en trois phases, dont la première est prévue dès cet automne à Labelle, et que l'appel d'offres pour cette première phase a déjà été lancé par le MTQ;

ATTENDU la résolution numéro 146.05.2022 de la Municipalité de Labelle, adoptée lors de leur séance extraordinaire du 24 mai 2022, demandant au MTQ de revenir au projet initial de la route 117 à quatre voies passant par les lignes électriques au sud de l'actuelle route 117;

ATTENDU que le conseil de la MRC a étudié sérieusement les éléments nommés par la Municipalité de Labelle;

ATTENDU la résolution 188/08-06-2022 de la Ville de Rivière-Rouge quant au projet d'élargissement de la route 117 sur son axe actuel;

ATTENDU que le projet initial passant par les lignes électriques sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge a antérieurement été envisagé et que celui-ci n'a pas été retenu par le MTQ;

ATTENDU que le comité administratif de la MRC croit qu'il serait plus bénéfique pour ses citoyens que le MTQ continue le projet actuellement en cours, soit l'élargissement à quatre voies de la route 117 sur 14,7 km, dans l'axe actuel;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC de demander que le MTQ continue le projet actuellement en cours concernant l'élargissement à quatre voies de la route 117 dans l'axe actuel.

ADOPTÉE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, M. Daniel Bourdon, fait état de ses dernières activités et rencontres depuis la dernière rencontre du comité administratif.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

Administration générale :

- Vente pour non-paiement de taxes 2022 | 12 mai 2022
- Comité de gestion | 8 juin 2022

Ressources humaines :

- Accueil Émilie Paiement au poste de greffière-adjointe | 9 mai
- Entrevues poste cadre | 9 & 11 mai 2022
- Accueil Philippe Tourangeau au poste de technicien en évaluation

- foncière | 16 mai
- Retour sur test | 18 mai 2022
- Préparation arrivée et tâches ressources
- Étude d'une demande de retraite progressive
- Échange avec candidate poste-cadre et comité de sélection poste-cadre (Pierre Flamand, Francine Létourneau et Zone Emploi) | 3 juin 2022
- Échange avec candidate pour discussion dossier et conditions d'emploi et test psychométrique | 6 juin 2022

Informatique :

- Absence prolongée du technicien informatique
- Retour sur le plan d'action des systèmes informatiques – Mylène Mayer, Myriam Gagné & Martin Chayer | 11 mai 2022
- Rencontres hebdomadaires avec Martin Chayer
- Coordination du projet de réaménagement technologique des salles
- Préparation du devis technique de la commande informatique annuelle
- Suivis de l'appel d'offre ADM-17-2022 - Acquisition de serveurs et SAN

Ingénierie:

- Rencontre avec les municipalités partenaires de l'entente et les membres du CA de la MRCAL | 17 mai 2022
- Rencontre des employés du service d'ingénierie | 17 mai 2022
- Rencontre avec la FQM et membres du CA | 6 juin 2022
- Rencontre avec M. Daniel Bourdon – Employé service d'ingénierie | 7 juin 2022

Communications et marketing territorial :

- Coordination du comité attractivité
- Rencontre quant au démarrage du projet de stratégie d'affichage (Mylène Mayer, Myriam Gagné & Billie Piché | 19 mai 2022
- Communications mesures d'urgence (fermeture de chemins)

Comité jeunesse :

- Spectacle jeunesse | 26 mai 2022
- Coordination de la journée un élu un jeune
- Démarrage des actions du plan d'action 2022

Culture :

- Comité culturel | 12 mai 2022 (Dominique G.-S.)
- Rencontre du comité directeur de l'entente sectorielle de Films Laurentides | 1^{er} juin 2022 (Dominique G.-S.)
- Rencontre du comité directeur de l'entente sectorielle du MACLAU | 1^{er} juin 2022
- Signature des conventions de la Politique de soutien aux organismes culturels en cours
- Coordination d'une rencontre des bibliothèques membres du réseau Biblio sur le territoire pour mutualisation des ressources et développer des projets de médiation (Dominique G.-S.)

Patrimoine immobilier :

- Rédaction article patrimoine à paraître dans l'Info de la Lièvre
- Signature des conventions d'aide financière avec les promoteurs
- Suivi du projet de cahier à colorier
- Avis à Nomingue pour Maison du Pacifique
- Avis MTQ pour Maison du Pacifique
- Avis à La Macaza pour Maison de la culture
- Appui pour dépôt au PRACIM

Parc linéaire :

- Échange Michel Bolduc au sujet de la gare | 20 mai 2022
- CA Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord | 27 mai 2022

Incendie et sécurité civile :

- Présentation SCRSI
 - Rivière-Rouge | 18 mai 2022
 - Notre-Dame-de-Pontmain | 19 mai 2022
- Opération pont km 122 chemin de Parent (Emmanuelle Marcil & Mathieu Meilleur)

Fonds régions et ruralité :

- **Vitalisation (volet 4) :**
 - Comité de vitalisation | 16 mai 2022
 - Visioconférence MAMH projets FRR volet 4 – Vitalisation
 - Début de transmission et réponses quant aux refus
 - Rencontre 2 promoteurs quant aux logements | 26 mai 2022
 - Discussion MAMH dossier logement | 7 juin 2022
- **Signature innovation (volet 3) :**
 - Présentation pour dépôt et commentaires – Document signature et innovation par BESIDE | 10 mai 2022
- **Soutien au rayonnement des régions (volet 1)**
 - Comité technique | 8 juin 2022

SGIRN :

- TGIRT Sud | 25 mai 2022

IHV :

- Rencontre KPMG – Préparation audit Éclair 2 (IHV) | 11 mai 2022
- Échange municipalités, citoyens et M. Lefebvre – Secteur Lac des Pins (dessertes) | 3 juin 2022
- Échange avec Stantec suivant courriel du 31 mai 2022
- Échange avec YRH – Suivi demande audit et suivi demande en cours, desserte IHV | 2 juin 2022

Aménagement :

- Formation en aménagement pour les municipalités et élus | 17 mai 2022
- Atelier élus, DG – PRMHH | 31 mai 2022
- Commission d'aménagement | 1^{er} juin 2022
- Commission d'aménagement PRMHH | 7 juin 2022

Évaluation foncière

- Rencontre avec la Ville de Mont-Laurier – Dossier taxation édifice Émile-Lauzon | 10 mai 2022

Autres :

- Rencontre diagnostic régime de retraite – Mallette Actulaires inc. | 10 mai 2022 (Caroline Richer)
- Consultation publique PGMR | 10 mai 2022
- Rencontre l'Ilot marketing projet sensibilisation au cannabis | 11 mai 2022
- Rencontre DG8 | 16 mai 2022
- Rencontre DG8 spécial | 20 mai 2022
- CAR-MRC de la région des Laurentides 2022-2023 | 16 mai 2022

- Focus group espace collaboratif avec le service de l'évaluation | 19 mai 2022
- Rencontre rémunération globale Zone Emploi | 20 mai 2022
- Conseil de la MRC | 24 mai 2022
- AGA TACAL | 25 mai 2022
- CA Zone Emploi | 25 mai 2022
- Rencontre du nouveau directeur générale de l'Ascension | 30 mai 2022
- Formation sécurité civile | 30 mai 2022 (Myriam Gagné)
- Table RH (révision) | 31 mai 2022
- Comité directeur Film Laurentides & Musée d'art contemporain des Laurentides | 1^{er} juin 2022 (Dominique G.-S.)
- Rencontres des conseils municipaux :
 - Municipalité de Ferme-Neuve | 6 juin 2022
 - Municipalité de Nominuingue | 7 juin 2022
- Consultation CDC | 9 juin 2022

Mme Colette Quevillon quitte la séance, il est 14 h 45. Elle revient siéger, il est 14 h 50.

CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PROVENANCE	SUJET
KPMG	Audit Volet Éclair 2 – Demande d'informations / MRCAL
RIDR	Rapport suivi PGMR conjoint 2016-2020 MRCAL 2021
MAMH	Approbation règlement 517 – Équipements informatiques
CDCHL	Infos sur les logements abordables, sociaux et communautaires - fédéral
MAMH	MRC Antoine-Labelle- Reddition des comptes 2020 volet 2
Cour du Québec	Contestation et offre de médiation refusée de la Ville de Mont-Laurier – Dossier 560-32-700422-229
MRC Abitibi	Augmentation de l'aide accordée par le ministère de la Sécurité publique pour la formation des nouveaux pompiers - Appui à la MRC Brome-Missisquoi
MRC Abitibi	Revendications concernant la complexité des démarches et les délais de traitement des dossiers par le MTQ - Appui à la MRC de Rouville
MCE CISSS des Laurentides	Table de coordination – Note d'information Première visite de votre établissement par l'équipe de santé au travail
Rogers	Permission d'occupation – Site Rogers : Lac-Saguay, lot 62, circ. Foncière de Labelle, Canton Boyer
Huissier	Demande introductive d'instance Cour Supérieure Dossier no 560-17-002277-223 – Vente pour taxes
Pluritech Ingénieurs-conseils	Demande d'accès à l'information - 20220148 Nominuingue
Employé	Formulaire de demande de retraite

MTQ	progressive Réponse à la lettre transmise au MTQ demandant un dédommagement quant à la démolition du pont au km 198
SHQ N-Dame-de-Pontmain	Passe-R-Elle : Mandat PAMH 2022-2023 Résolution 2022-04-3066 – Appui au développement de l’acériculture dans la MRCAL
N-Dame-de-Pontmain CDC	Résolution 2022-03-3054 – Entente SUMI Invitation – 9 juin 9h à 12h – Cœur Immaculé de Marie – Consultation des partenaires pour la concertation en développement social de la MRCAL
MMQ MRC Pays-d’en-Haut	Ristourne 2021 de la MMQ Lettre à M. Legault – Appui à la Coalition Santé Laurentides
Mun. La Macaza	Résolution – Appui au développement de l’acériculture dans la MRCAL
Télébec	Détails de réclamation – Chemin Forget et chemin du Lac Mallone
Télécon	Non-renouvellement du contrat d’entretien du réseau phase 1
Culture Laurentides	Communiqué CALQ – Résultats appel 3 Laurentides 2022
MCC CSN	2e avenant – Entente PSMMPI Dépôt lettre d’entente 2022-02 – MRCAL (CSN) et MRCAL
Culture Laurentides MRC TDB	Résultats – Entente territoire (CALQ) Contribution de la ville FARR – Marketing territorial
Loisirs Laurentides MELCC MEI	Inventaire des parcs municipaux – MRCAL Subvention au PTMOBC – Bacs bruns Reddition de compte annuelle 2021 – FLI et PAUMPE – Échéance 20 juin 2022
MMQ Mun. Nominique	Révision en sinistre – N/D 2211002-30 Correspondance – Ouverture piste cyclable – Accès au pont noir très dangereux
Prévoyance aînés	Prévoyance envers les aînés – AGA 2022 – Avis de convocation 16 juin 2022 – Dîner offert
Action Patrimoine CISSS	Offre de formation en patrimoine Lettre de remerciements pour les efforts contre la COVID-19
MTQ	Convention d’aide financière PADTC volet 2.2.1. signée par les deux parties
MSP	Tournée en sécurité incendie auprès des élus municipaux
Prévoyance aînés Laurentides	Demande de présentation à la Table des Maires à l’automne 2022
MSP	Lettre Demande de confirmation du MSP sur l’état d’avancement des formations pompiers avant le 30 juin 2022 + transmission des formulaires de réclamation remplis
Stantec	158500923 ADM-23-2021 MRC Antoine-Labelle déploiement FTTH PH3 - Nouveaux secteurs, 35 - 36 – 37
Gouv. du Québec CLD AL	Plan d’action pour l’opération 1 ^{er} juillet FLI – Reddition de comptes 2021

MAMH	Annnonce du report de l'exercice de révision de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
MEI	Convention de subvention dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée relative au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada volet infrastructures des collectivités rurales et nordiques – Brancher Antoine-Labelle – SIGNÉE
Université du Qc en Outaouais	Financement pour notre projet : Mieux soutenir pour bien vieillir dans les Laurentides
MRC de Montcalm	Demande d'appui – Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi - Modification des règlements pour l'accès à l'habitation abordable pour tous Résolution 2022-05-12479
OQLF MEI	MAJ – Situation linguistique MRCAL Évaluation cadre normatif FLI – Consultation des MRC

Me Mylène Mayer, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC d'Antoine-Labelle, quitte la séance, il est 14 h 50.

Mme Myriam Gagné, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la MRC d'Antoine-Labelle est présente afin de poursuivre la séance.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16173-06-22

RECOMMANDATIONS - ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS POUR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE | ÉLECTIONS PROVINCIALES 2022

ATTENDU les prochaines élections provinciales 2022;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir les priorités pour la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL);

ATTENDU les discussions au comité administratif de la MRCAL;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de recommander au Conseil de la MRC d'adopter les priorités suivantes en vue des élections provinciales 2022 :

- Accès à des soins de santé de qualité et retour d'une gouvernance locale sur le territoire d'Antoine-Labelle
- Poursuite de la sécurité et fluidité de la route 117, incluant le boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier et le chemin Lacoste à Rivière-Rouge;
- Valorisation du territoire et des activités agricoles
- Valorisation et développement des activités de la chasse et pêche de qualité sur le territoire de la MRC et maintien de la station piscicole de Lac-des-Écorces
- Développement et protection de l'acériculture
- Dossier forêt, usine OSB, bio Profor

Il est de plus résolu de convoquer une conférence de presse avec les membres du comité administratif de la MRCAL afin de faire connaître ces priorités.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16174-06-22

**RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359
ET 482**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 9 mai 2022 au 9 juin 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16175-06-22

**PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES MAISONS
D'HÉBERGEMENT (PAMH) DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU
QUÉBEC (SHQ) – RÉMUNÉRATION DE L'INSPECTEUR
ACCREDITÉ DE LA MRC**

ATTENDU que la MRC a été mandatée par la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour le traitement d'un dossier du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH);

ATTENDU que le contrat octroyé à M. Robert Baillargeon, inspecteur accrédité par la SHQ ne prévoit pas la rémunération en cas de livraison d'un dossier dans le cadre du programme PAMH;

ATTENDU la prestation de travail requise pour la livraison d'un dossier PAMH;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de mandater M. Robert Baillargeon, inspecteur accrédité par la SHQ pour la livraison du dossier C06002PAMH01 et de fixer sa rémunération pour ce dossier à 100% de la Contribution à la gestion de programme (CGP) versée par la Société d'habitation du Québec.

Il est de plus résolu d'autoriser les services financiers à procéder aux paiements requis selon ces modalités.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16176-06-22

**DEMANDE D'AJUSTEMENT - CONTRAT ADM-23-2021 – SERVICES
PROFESSIONNELS POUR LE DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU DE
FIBRES OPTIQUES DANS LE CADRE DU PROJET « BRANCHER
ANTOINE-LABELLE » - PHASE 3**

ATTENDU que le contrat ADM-23-2021 pour la fourniture de services professionnels pour le déploiement d'un réseau de fibres optiques dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle-Phase 3 a été octroyé à la firme Stantec, aux termes de la résolution MRC-CC-14228.09-21;

ATTENDU que, le 11 mai 2022, la firme Stantec a soumis à la MRC plusieurs demandes d'ajustement du contrat ;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de soumettre au conseil de la MRC la demande d'ajustement présentée par Stantec relativement au contrat ADM-23-2021 pour la fourniture de services professionnels pour le déploiement d'un réseau de fibres optiques dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle-Phase 3.

ADOPTÉE

COMPENSATION À LA CTAL – CONFIGURATION DE ROUTEURS

ATTENDU que la MRC fait régulièrement l'acquisition de routeurs préconfigurés auprès de Trispec, selon le contrat ADM-27-2018;

ATTENDU que 624 routeurs ont été livrés sans avoir été préconfigurés et que les techniciens de la CTAL ont dû procéder eux-mêmes à leur configuration, représentant 52 heures de travail;

ATTENDU que le taux horaire facturable par la CTAL pour un technicien est de 100\$/h;

ATTENDU que 25 routeurs préconfigurés sont offerts en compensation à la MRC pour le travail occasionné à la CTAL pour la configuration des routeurs et que, selon le contrat, le prix d'un routeur est de 174\$, ce qui représente une compensation totale de 4 350\$;

ATTENDU que la CTAL consent à facturer 43,5 heures de travail à 100\$/h pour le travail de reconfiguration des routeurs, pour un total de 4 350\$;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter les 25 routeurs offerts en compensation pour le travail de configuration effectué par la CTAL et d'autoriser les services financiers à verser à la CTAL une compensation monétaire équivalente, soit 43,5 heures à 100\$ de l'heure, pour un montant total de 4 350\$ lequel représente la valeur monétaire de la compensation reçue par la MRC.

ADOPTÉE

ÉTAT DE SITUATION CONCERNANT LES ACTIONS SUIVANT DES MODIFICATIONS À POSER EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE - SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE ET SEGMENT RÉSEAU

ATTENDU l'analyse approfondie quant à la situation du système téléphonique et les changements nécessaires;

ATTENDU les impacts sur la charge de travail et les échanges sur les tâches prioritaires du technicien informatique;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à informer la municipalité de Kiamika et la Maison de l'Entrepreneur que la MRC ne procédera plus au support technique en matière téléphonique et qu'elles devront prendre entente auprès du fournisseur de la MRC d'Antoine-Labelle pour assurer leur propre support pour le système téléphonique.

Il est de plus résolu d'autoriser la direction générale à effectuer les changements nécessaires quant au réseau utilisé par le CLD, afin que l'organisation se retrouve dans le même segment que la Maison de l'Entrepreneur, entre autres avec sa propre connexion Internet, puisqu'il s'agit d'une organisation distincte de la MRC.

ADOPTÉE

M. Normand St-Amour quitte la séance, il est 15 h 10.

ÉTAT DE SITUATION CONCERNANT LES INSTALLATIONS SANITAIRES SUR PARC LINÉAIRE

Des discussions ont lieu quant aux installations sanitaires sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord. La directrice générale adjointe mentionne que 12 des 18 installations sanitaires sur le parc linéaire sont entretenues par les journaliers embauchés par la MRC, les 6 autres sont entretenues par les municipalités dans lesquelles elles se retrouvent.

La directrice générale adjointe mentionne que, par souci d'économie de temps pour les journaliers du parc linéaire qui doivent veiller à l'entretien des 88 km qui se trouvent sur notre territoire, alors qu'ils travaillent seulement 28h/semaine et qu'ils sont affectés à d'autres tâches telles que l'élagage des branches et des arbres, la réparation des équipements (bancs, tables, belvédères, cabooses, etc.), le ramassage des poubelles et plus encore, par souci d'équité entre les municipalités du territoire et parce que la MRC n'opère pas de service de travaux publics alors que c'est le cas des municipalités et villes.

En conséquence, il est recommandé de poursuivre la répartition de l'entretien des installations du parc linéaire tel qu'elle est effectuée présentement.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16179-06-22

RETOUR SUR LA LETTRE DE PARCS CANADA DANS LE CADRE DU PROGRAMME NATIONAL DE PARTAGE DES FRAIS DE PARCS CANADA POUR LES LIEUX PATRIMONIAUX POUR LE PROJET DE CONSERVATION DE LA GARE FERROVIAIRE DU CANADIEN PACIFIQUE À MONT-LAURIER

ATTENDU que lors du comité administratif du 5 mai 2022 les membres sont informés de la lettre reçue de Parcs Canada le 4 avril 2022 relativement à la demande d'aide financière en vertu du Programme national de partage des frais de Parcs Canada pour les lieux patrimoniaux.

ATTENDU qu'il avait été convenu que ce point serait traité à un prochain comité administratif;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution MRC-CA-16136-05-22 il a été résolu de mandater la directrice générale adjointe, ou à son défaut la directrice générale, pour entreprendre les démarches nécessaires afin de s'informer sur les termes du monitoring proposé par C2V;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution MRC-CC 14624-05-22, le conseil de la MRC a mandaté la directrice générale adjointe, ou à son défaut, la directrice générale, pour procéder à la formation d'un comité de travail conjoint entre la MRC, la Maison Lyse-Beauchamp, la Corporation du P'tit Train du Nord et la Ville de Mont-Laurier pour discuter des enjeux liés au bâtiment et déterminer un plan d'action;

ATTENDU qu'il a été convenu qu'entre temps, aucune dépense ne soit effectuée pour la gare de Mont-Laurier, à l'exception du monitoring proposé par la firme C2V;

ATTENDU que selon l'entente à conclure avec Parcs Canada tous les travaux

doivent obligatoirement être effectués entre le 1er avril 2022 et le 31 décembre 2022. Les dépenses engagées hors de ces dates ne seront pas remboursées;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de refuser l'aide financière annoncée par Parcs Canada au montant de 180 305,50 \$ pour financer les dépenses admissibles associées au projet de conservation de la Gare ferroviaire du Canadien Pacifique à Mont-Laurier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16180-06-22

SUIVI QUANT À L'INTÉGRATION DE L'ŒUVRE D'ART PUBLIC À LA GARE DE MONT-LAURIER

ATTENDU la résolution MRC-CC-14565-04-22 quant à l'octroi de contrat : ADM-20-2022 : Concept d'aménagement et d'intégration de l'œuvre d'art public à la gare de Mont-Laurier;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de poursuivre les travaux d'intégration de l'œuvre d'art, en prenant bien soin de considérer les enjeux qui ont été soulevés par le rapport de la firme d'architecture C2V et les enlignements pris par le conseil de la MRC à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16181-06-22

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS QUANT À LA DEMANDE DE PROLONGATION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

ATTENDU la demande d'appui de la MRC du Val-Saint-François quant à la demande de prolongation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), aux termes de la résolution CM-2022-05-20;

ATTENDU qu'en mars 2021, le gouvernement du Québec a présenté le Plan d'action pour le secteur de la construction qui vise à tirer pleinement profit du Plan québécois des infrastructures et à relancer l'économie dans le contexte de la pandémie;

ATTENDU qu'une des mesures de ce plan consiste à mettre en place un programme doté d'une enveloppe de 90 M\$ visant à accorder une aide financière aux municipalités de 5 000 habitants et moins pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux dans leurs bâtiments municipaux;

ATTENDU que les travaux doivent être réalisés entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2023;

ATTENDU la pénurie de main-d'œuvre en ingénierie et en architecture;

ATTENDU que les délais demandés par les firmes d'architectes ou d'ingénieurs pour livrer les travaux dépassent largement les délais dont les municipalités ont besoin pour tenir un processus d'appel d'offres d'approbation par le conseil et la réalisation des travaux;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC du Val-Saint-François dans la demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de prolonger le délai aux municipalités de la cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16182-06-22

AUTORISATION DE VERSER LES SOMMES RÉSIDUELLES NETTES DU SPECTACLE JEUNESSE À DES ORGANISMES DU TERRITOIRE

ATTENDU que l'événement Spectacle jeunesse fait partie du projet Stratégie jeunesse en milieu municipal soutenu par le Secrétariat à la jeunesse (SàJ);

ATTENDU que l'événement Spectacle jeunesse est également en partie soutenu financièrement par la subvention attribuée aux Projets jeunesse locaux du SàJ;

ATTENDU que la MRC a inscrit au plan d'action de l'EDC18-20 le moyen d'action 4.3, afin de soutenir des actions d'initiatives émergentes en culture pour favoriser l'engagement des 15-35 ans sur le territoire par la réalisation de l'événement Spectacle jeunesse;

ATTENDU la recommandation du comité jeunesse AD_Vision émise lors de la rencontre du 20 mars 2022 de remettre les sommes nettes résiduelles de la vente de billets et des ventes réalisées au bar lors du spectacle jeunesse aux Maisons des jeunes de la MRC;

ATTENDU que la soirée a permis d'amasser des sommes nettes résiduelles d'approximativement 4 000 \$ grâce à la vente de billets et les ventes réalisées au bar;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à verser approximativement 1 000 \$ à chacune des maisons des jeunes du territoire de la MRCAL soit :

- Carrefour Jeunesse Desjardins (Rivière-Rouge)
- Maison des jeunes de Mont-Laurier
- Centre ressources jeunesse (Notre-Dame-du-Laus)
- Maison des jeunes de la Vallée de la Rouge (Nominingue).

Il est de plus résolu d'adresser des remerciements au comité jeunesse AD_Vision pour l'excellente organisation de cet événement.

ADOPTÉE

SERVICE D'INGÉNIERIE

RAPPORT DU SERVICE D'INGÉNIERIE

M. Pier-Luc Pouliot, CPI au service d'ingénierie de la MRC, est présent. Depuis le dernier comité administratif, les principales activités du service d'ingénierie ont porté sur :

Depuis le 28 janvier, le personnel du service d'ingénierie de la MRC travaille de pair avec l'ingénieur de la FQM, M. Marc Lussier, afin d'assurer le suivi des dossiers. Ce dernier a plus de 24 ans d'expérience en ingénierie, dont plusieurs années en tant que directeur du service d'ingénierie d'une MRC.

En reprenant les dossiers et la responsabilité qui vient avec, M. Lussier doit passer en revue chaque projet et les ajuster au besoin. C'est ce qui explique le délai dans l'émission des documents pour soumissions.

Présentement, le service continu de travailler sur les projets qui seront en construction cette année. Plusieurs documents ont été émis pour appels d'offres depuis la mi-mars, mais il en reste encore quelques-uns qui seront émis ce mois-ci.

Voici la liste des projets qui seront en construction cette année :

- 2020-KIA-01 : Chemin de la Lièvre ($\pm 2,8$ km)
- 2020-KIA-02 : Chemin Chapleau ($\pm 1,8$ km)
- 2020-CSP-01 : Chemin Tour du Lac David Nord (Traitement de surface $\pm 1,7$ km)
- 2021-MAC-01 : Chemin Tour du Lac Chaud Est - Phase 1 ($\pm 5,4$ km)
- 2020-NOM-04 : Chemin des Faucons ($\pm 11,4$ km)
- 2020-SALDI-02 : Chemin de Kiamika ($\pm 1,3$ km)
- 2021-SALDI-01 : Chemin Diotte ($\pm 2,9$ km)
- 2020-NOM-02 : Chemin des Geais-bleus et des Bouleaux ($\pm 4,4$ km)
- 2021-MAC-02 : Chemin de la Baie Claire et chemin du Lac Caché ($\pm 17,6$ km) (En attente)
- 2021-LSP-01 : Chemin du Perodeau

Le suivi des AO/démarrage/chantier pour les projets suivants :

- 2020-KIA-01 : Chemin de la Lièvre ($\pm 2,8$ km)
- 2020-KIA-02 : Chemin Chapleau ($\pm 1,8$ km)
- 2020-CSP-01 : Chemin Tour du Lac David Nord (Traitement de surface $\pm 1,7$ km)
- 2021-MAC-01 : Chemin Tour du Lac Chaud Est - Phase 1 ($\pm 5,4$ km)
- 2020-NOM-04 : Chemin des Faucons ($\pm 11,4$ km)
- 2020-NOM-02 : Chemin des Geais-bleus et des Bouleaux ($\pm 4,4$ km)
- 2021-LSP-01 : Chemin du Perodeau
- ING-03-2021 : PTDN - Drainage Gares RR et NOM

L'avancement de la conception pour les projets suivants:

- 2021-MAC-02 : Chemin de la Baie Claire et chemin du Lac Caché ($\pm 17,6$ km)
- 2022-MAC-01 : Chemin Tour du Lac Chaud Est - Phase 1
- 2020-FN-04 : Montée Leblanc
- 2022-RR-02 : Stationnement nouvelle caserne
- PTDN : Ponceaux 2021

Les appels d'offres pour services professionnels pour les projets suivants:

- 2020-FN-04 : Montée Leblanc (Étude géotechnique)

L'accompagnement divers pour les municipalités suivantes:

- L'Ascension
- Chute-Saint-Philippe
- Kiamika
- La Macaza
- Notre-Dame-du-Laus
- Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
- Nominique

Les conceptions doivent être ajustées au goût de M. Lussier.

Les projets qui contiennent des interventions sur des ponceaux transverseaux et qui visent des travaux en 2023 devront faire l'objet de relevés d'arpentage supplémentaires pour la préparation des plans. Cela n'affectera pas le dépôt des demandes d'aide au PAVL, mais les plans devront être ajoutés aux documents pour appels d'offres.

Les relevés terrains et d'arpentage ont débutés dans la semaine du 2 mai puisque les conditions terrains le permettaient.

Les dates des appels de projets pour le dépôt des demandes d'aides sont maintenant disponibles sur le site du PAVL. En effet, le dépôt d'une demande aux volets Redressement et Accélération pourra se faire à partir du 18 juillet jusqu'au 16 septembre 2022 tandis que le dépôt d'une demande d'aide au volet Soutien pourra se faire à partir du 15 août jusqu'au 30 septembre 2022. Il s'agit d'un devancement de deux semaines par rapport aux dates de dépôts de 2021. Le PAVL conseille aux municipalités de déposer leurs demandes d'aide dans le premier mois des appels de projets pour leur faciliter l'analyse et éviter de recevoir toutes les demandes à la dernière minute, mais même si une demande est déposée à la dernière minute, celle-ci ne sera pas pénalisée.

Considérant qu'il y a seulement 2 ressources au service actuellement et une planification pour 3 ressources en 2022, une mise à jour de cette dernière a été faite en fin avril et toutes les municipalités concernées ont été rencontrées individuellement pour établir leurs priorités et voir si certains projets pouvaient être reportés. La planification, mise à jour, a été présentée aux Maires et aux DG ce mois-ci. Pour le prochain mois, les travaux consisteront à poursuivre le travail déjà entamé le mois dernier, à assister aux démarrages des projets qui seront en construction prochainement et de continuer la conception pour le dépôt des demandes d'aide.

CORRESPONDANCE DU SERVICE D'INGÉNIERIE

Aucune correspondance n'a été reçue pour le service.

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service quant aux activités particulières, la mise à jour des rôles et revisite, la réforme du cadastre, les demandes de révision et appel au TAQ et l'équilibrage des rôles 2023, 2024 et 2025.

CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucune correspondance n'a été reçue pour le service.

ÉTAT DE SITUATION TAXATION 2022 - ÉDIFICE ÉMILE-LAUZON

Le directeur du service de l'évaluation foncière informe les membres du comité administratif de l'état de situation concernant la taxation 2022 pour l'Édifice Émile-Lauzon.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16183-06-22

DÉLAI POUR REPORTER LE DÉPÔT DE CERTAINS RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE

ATTENDU la réorganisation au service de l'évaluation foncière;

ATTENDU l'arrivée d'un nouveau technicien au service de l'évaluation foncière;

ATTENDU que l'application de la loi 48 et 67, oblige à modifier les inscriptions au rôle pour 2022;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter la demande du service de l'évaluation foncière de reporter, au plus tard le 1^{er} novembre 2022, la date limite de dépôt des rôles d'évaluation des municipalités suivantes :

- Notre-Dame-de-Pontmain (79010)
- Rivière-Rouge (79037)
- La Macaza (79047)

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16184-06-22

DEMANDE POUR REPORTER LA DATE LIMITE DE RÉPONSE DE L'ÉVALUATEUR

ATTENDU l'arrivée d'un nouveau technicien au service de l'évaluation foncière;

ATTENDU la complexité des demandes de révision;

ATTENDU les modifications législatives à intégrer aux futurs rôles;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter la demande du service de l'évaluation foncière de reporter, au plus tard le 1^{er} novembre 2022, la date limite de dépôt des rôles d'évaluation des municipalités suivantes, le tout tel que permis à l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1)* :

- Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (79022)
- Lac-des-Écorces (79078)

Il est de plus résolu d'accepter la demande du service de l'évaluation foncière de reporter, au plus tard le 2 décembre 2022, la date limite de dépôt des rôles d'évaluation de la Ville de Mont-Laurier (79088) après consentement de la part de la Ville.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

Calendrier des rencontres

- Signature innovation (10 mai)
- MAMH Direction protection zone inondable – Rouge (10 mai)
- Comité chemins RRMUP-TGIRT (11 mai)
- Entrevue poste cadre (11 mai)
- Ateliers PACES-outils géomatique (11 mai)
- Rencontre géomatique et sécurité civile (12 mai)
- Rencontre groupe de travail/chemin à double vocation (13 mai)
- Formation régime transitoire des zones inondables, des rives et du littoral (16 mai)
- Formation amgt par H. Doyon (17 mai)
- Rencontre PL 103-LDC-MAPAQ (18 mai)
- Table de suivi MERN (18 mai)
- Rencontre Projet PR 31 milles et NDP (18 mai)
- Rencontre VML – limites PU (18 mai)
- Sécurité civile TNO (18, 19 et 20 mai)
- TGIRT sud (25 mai)
- Atelier #3 PRMHH Intervenants (25 mai), DG/élus (31 mai)
- Rencontre projet pont Gens de Terres (30 mai)
- Commission d'AMGT (1^{er} juin)
- Comité AMGT de la CAR Laurentides (2 juin)
- Commission d'AMGT – PRMHH (7 juin)
- Rencontre Northern Graphite (9 juin)

Parcs régionaux

SDRK :

- CA (17 mai)

PRMD :

- CA (17 mai)

Aménagement du territoire

- PIACC
 - suivi charge de projet et contrat
 - comité de suivi régional (1^{er} juin)
- SAR : acceptation partielle demande RR, préparation projet de règlement
- SADR 3e génération : Poursuite des travaux (chap. 12, 13 et 14)
 - Consultation sur les transports (carte interactive)
- PDZA : Élaboration du plan d'action
- PRMHH : ateliers 3 – intervenants (25 mai) et municipaux (31 mai)/rédaction plan d'action
- FARR milieux naturels : octroi du contrat tourbière Décarie
- Mandat urbanisme : finalisation projet PIIA Notre-Dame-du-Laus
- Restauration de sablière : Lac Boyd visite terrain 31 mai en prévision des travaux

Gestion (ententes et conventions)

Baux de villégiature / sable et gravier

- Rapport annuel
- Tirage au sort 2022 / MERN
 - Analyse sommaire des projets
 - Estimation de coûts et réglementation municipale

Territoire public intramunicipal

Forestier

- Compilation, analyse des données, élaboration du devis pour le chantier du Lac des Tourtes à Notre-Dame-de-Pontmain;
- Rencontre terrain avec le promoteur du développement acéricole sur le TPI à Rivière-Rouge;
- Promotion du potentiel acéricole des érablières sur TPI, échanges avec de nouveaux promoteurs;
- Visite des érablières en production et vérification des nouvelles entailles;

Foncier

- Régularisation canton Wabasse

TNO

- Échanges discussions – projet GMR en TNO
- Démarrage des visites et sorties terrain

CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PROVENANCE

SUJET

MELCC	Programme d'aide pour l'élaboration d'un PRMHH – Rappel et mises à jour le 3 mai 2022
MRC Matawinie	Entrée en vigueur du règlement 226-2021
CPTAQ	Décision
CPTAQ	Décision - Dossier 434546 – Ville de Mont-Laurier
Mun. Nomingue	Résolutions PPCMOI
Mun. Mont-St-Michel	Extrait de PV – Projet règlement zonage et Permis certificats
Ville de Mont-Laurier	Résolution 22-05-321 - Dérogation mineure – 575, rue Laviolette
Ville de Mont-Laurier	Résolution 22-05-320 - Dérogation mineure – 965, ch. De la Lièvre Sud
Fondation LUPO	Implantation d'un projet récréotouristique Sanctuaire de Loups LUPO
Contribuable	Relocalisation du bail du chalet du gardien
CPTAQ	Décision en rectification - Ville de Mont-Laurier
CPTAQ	Dossier 435355

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16185-06-22

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES : RÈGLEMENT # 268-2022**

ATTENDU que la municipalité de Lac-des-Écorces a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 268-2022 modifiant son règlement numéro 40-2004 relatif zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 268-2022 de la municipalité de Lac-des-Écorces, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16186-06-22

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES : RÈGLEMENT # 269-2022**

ATTENDU que la municipalité de Lac-des-Écorces a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 269-2022 modifiant son règlement numéro 43-2004 relatif aux divers permis et certificats;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 269-2022 de la municipalité de Lac-des-Écorces, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16187-06-22

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES : RÈGLEMENT # 270-2022**

ATTENDU que la municipalité de Lac-des-Écorces a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 270-2022 modifiant son règlement numéro 42-2004 relatif à la construction;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 270-2022 de la municipalité de Lac-des-Écorces, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16188-06-22

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-69**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-69 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-69 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16189-06-22

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-70**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-70 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-70 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16190-06-22

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 135-9**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 135-9 modifiant son règlement numéro 135 relatif au lotissement;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 135-9 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16191-06-22

**AVIS DE CONFORMITÉ À UN PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN
IMMEUBLE (PPCMOI) | MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES :**
RÉSOLUTION #2022-05-8139

ATTENDU que la municipalité de Lac-des-Écorces a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité une résolution portant le numéro 2022-05-8139 à l'égard d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (lot 2 677 607) pour la propriété sise au chemin du Domaine;

ATTENDU que le projet soumis a pour objectif de permettre, sous certaines conditions, la construction d'un bâtiment accessoire de grande envergure pour opérateurs artisans de machineries œuvrant dans l'abattage d'arbres et le déboisement faisant partie de la catégorie d'usage « Commerce extensif léger ».

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble sis sur le lot 2 677 607, sur le chemin du Domaine, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositifs de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16192-06-22

**AVIS DE CONFORMITÉ À UN PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN
IMMEUBLE (PPCMOI) | MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE :**
RÉSOLUTION #2022.05.162

ATTENDU que la municipalité de Nominuingue a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité une résolution portant le numéro 2022.05.162 à l'égard d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (matricule 2038-66-8060) pour la propriété sise au 1777, chemin des Faucons;

ATTENDU que le projet soumis a pour objectif de faire reconnaître réputé conforme les bâtiments insolites du prêt-à-camper pour Les Toits du Monde.;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (matricule 2038-66-8060) pour la propriété sise au 1777, chemin des Faucons, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositifs de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16193-06-22

**AVIS DE CONFORMITÉ À UN PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN
IMMEUBLE (PPCMOI) | MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE :**
RÉSOLUTION #2022.05.163

ATTENDU que la municipalité de Nominigüe a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité une résolution portant le numéro 2022.05.163 à l'égard d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (matricule 1740-83-1610) pour la propriété sise au 2169, chemin du Tour-du-Lac;

ATTENDU que le projet soumis a pour objectif l'utilisation du bâtiment en usage commercial mixte, avec l'usage résidentiel multifamilial, et ce, conditionnellement à ce que le bâtiment soit relié à une installation sanitaire conforme au règlement Q2-r22.;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (matricule 1740-83-1610) pour la propriété sise au 2169, chemin du Tour-du-Lac, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositifs de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16194-06-22

**AVIS DE CONFORMITÉ À UN PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN
IMMEUBLE (PPCMOI) | MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE :**
RÉSOLUTION #2022.05.164

ATTENDU que la municipalité de Nominigüe a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité une résolution portant le numéro 2022.05.164 à l'égard d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (matricule 1840-06-4002) pour la propriété sise au 2211-2213, chemin du Tour-du-Lac;

ATTENDU que le projet soumis a pour objectif l'utilisation du bâtiment en usage résidentiel bifamilial, et ce, conditionnellement à ce que le bâtiment soit relié à une installation sanitaire conforme au règlement Q2-r22.;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (matricule 1840-06-4002) pour la propriété sise au 2211-2213, chemin du Tour-du-Lac, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositifs de son document complémentaire.

ADOPTÉE

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE MATAWINIE QUANT À LA
DEMANDE DE MODIFICATION DES DÉROGATIONS MINEURES
EN ZONE DE CONTRAINTES**

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de Matawinie quant à la demande de modifications des dérogations mineures en zone de contraintes, aux termes de la résolution CM-05-165-2022;

ATTENDU les modifications législatives apportées aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* relatives aux dérogations mineures et plus particulièrement aux dispositions 145.2 et 145.7 de la LAU;

ATTENDU que la résolution accordant une dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général, doit désormais être transmise à la MRC;

ATTENDU qu'une telle dérogation mineure ne peut être accordée à l'égard de dispositions réglementaires adoptées en vertu des paragraphes 16 ou 16.1 du 2^e alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4 ou 4.1 du 2^e alinéa de l'article 115 de la LAU;

ATTENDU que le Conseil de la MRC peut, dans un délai de 90 jours suivant la réception de la copie de la résolution, s'il estime que la décision autorisant la dérogation a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou autre bien-être général, imposer des conditions ou désavouer la décision autorisant la dérogation mineure, lorsqu'une atténuation du risque ou de l'atteinte n'est pas possible`

ATTENDU que ces nouvelles dispositions législatives alourdissent considérablement le traitement de ces dérogations mineures tant pour les municipalités que les MRC, de même que pour les demandeurs;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Matawinie dans la demande a gouvernement du Québec de revoir les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* relatives aux dérogations mineures dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières afin d'en faciliter le traitement, tant pour le milieu municipal et régional que pour les demandeurs et que cette démarche se traduise par une plus grande ouverture sur les enjeux locaux et régionaux.

Il est de plus résolu de transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, de même qu'à la ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Nadine Girault, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE MATAWINIE QUANT À LA
DEMANDE DE RÉVISION LÉGISLATIVE DU RÉGIME
TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES
ET DU LITTORAL**

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de Matawinie quant à la demande de révision législative du régime transitoire de gestion des zones inondables,

des rives et du littoral, aux termes de la résolution CM-09-169-2022;

ATTENDU les modifications législatives imposées par le Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations;

ATTENDU que ce Règlement vise à introduire un régime transitoire relatif aux zones inondables, aux rives et au littoral, lequel est entré en vigueur le 1^{er} mars 2022;

ATTENDU que le cadre réglementaire proposé n'est pas intuitif, compréhensible et facile d'application, tant pour les professionnels que pour les citoyens;

ATTENDU le manque de communication et de maîtrise du ministère de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) relatifs à ces nouvelles dispositions;

ATTENDU que celui-ci est destiné à être appliqué à l'égard de projets concertés depuis le 1^{er} mars 2022;

ATTENDU que ces nouvelles dispositions législatives alourdissent considérablement le traitement des dossiers pour l'ensemble des intervenants impliqués;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Matawinie dans la demande au gouvernement du Québec de revoir l'encadrement proposé par le Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations et instaurant un régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral.

Il est de plus résolu que cette demande permette d'en assurer une facilité d'application et de compréhension pour l'ensemble des intervenants concernés et que la démarche se traduise par une plus grande ouverture sur les enjeux locaux et régionaux.

Il est de plus résolu que la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Mme Andrée Laforest, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), M. Benoit Charrette, à la ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Nadine Girault, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16197-06-22

PROPOSITION DE SCÉNARIO POUR ACQUISITION DES ORTHOPHOTOGRAPHIES PAR UN TIERS

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposé, le scénario de tarification des orthophotographies et d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, toute entente d'acquisition par un tiers selon les modalités qui y sont prévues.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16198-06-22

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021 SUR LES BAUX DE VILLÉGIATURE

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le rapport annuel sur les baux de villégiature pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 et de faire parvenir copie de celui-ci au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) tel que prévu à « l'Entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16199-06-22

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN COURS D'EAU DANS L'EMPRISE DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD (SECTEUR VILLE DE MONT-LAURIER)

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle souhaite réaliser des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé sur l'emprise du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord, dans la ville de Mont-Laurier;

ATTENDU que les modalités de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Antoine-Labelle prévoient que l'employée régionale désignée des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle doit analyser la demande et effectuer une inspection du cours d'eau afin de produire un rapport permettant de justifier la nécessité des travaux d'aménagement d'un cours d'eau;

ATTENDU qu'une visite terrain a été effectuée le 1er juin 2022 indiquant que l'intervention consiste à des travaux de déblai afin de retirer les sédiments dans le cours d'eau et qu'un reprofilage des talus est également prévu en raison de l'épaisseur des sédiments à retirer;

ATTENDU que ces travaux permettront d'assurer l'intégrité et la pérennité de l'infrastructure puisque le drainage sera amélioré par le remplacement d'un ponceau et l'aménagement du cours d'eau sur une longueur approximative de 50 mètres;

ATTENDU que le remplacement de ce ponceau est prévu de façon prioritaire au plan d'intervention du parc linéaire;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'analyse de l'employée désignée des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle, daté du 1er juin 2022, et de recommander au conseil de la MRC d'accepter la demande de travaux d'aménagement de cours d'eau.

ADOPTÉE

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Tenue des rencontres du comité des chemins, les 11 et 31 mai ;

- Participation à la rencontre du groupe de travail sur les chemins à double vocation -Laurentides, le 13 mai ;
- Préparation de la consultation publique du PAFIT prévue cet automne, les 16 mai et 7 juin;
- Rencontre terrain au chantier Fortin pour l'OLA des sentiers pédestres, le 19 mai ;
- Dépôt au MFFP de la planification annuelle et du registre des projets 2022-2023, le 26 mai ;
- Participation à la rencontre du conseil municipal de Ferme-Neuve, le 6 juin ;
- Participation à la rencontre du conseil municipal de Nominique, le 7 juin ;
- En continu : Participation aux comités ciblés et rencontres d'informations pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

CORRESPONDANCE DU SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

PROVENANCE

SUJET

N.D. Pontmain
Ville Rivière-Rouge

MRC d'Argenteuil

Entente signée PADF
Coupes forestières sur le territoire de Rivière-Rouge – 2 résolutions (143 et 144)
Résolution : Participation de la MRC d'Argenteuil à un projet d'élaboration d'une vision municipale sur les affectations des terres publiques dans le cadre du PADF

CONSULTATION EN LIGNE - PLAN DIRECTEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACÉRICULTURE EN FORÊT PUBLIQUE

Le directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles informe les membres du comité administratif que le gouvernement du Québec lance une consultation pour le Plan directeur pour le développement de l'acériculture en forêt publique. La consultation en ligne est accessible via le site web du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16200-06-22

REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - MAI 2022

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8863 à 8879, totalisant 13 928.47 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 mai 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16201-06-22

REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS DES TNO - MAI 2022

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le registre des prélèvements des TNO, portant les numéros 43 à 44, totalisant 1 540.38 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 mai 2022.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES
NON ORGANISÉS**

Aucune correspondance n'a été reçue.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16202-06-22

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET DÉPÔT DES ÉTATS
FINANCIERS DU REGROUPEMENT DES UTILISATEURS DU
CHEMIN LÉPINE-CLOVA**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2021 et les états financiers du Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16203-06-22

**AUTORISATION DE VERSEMENT POUR LE REGROUPEMENT DES
UTILISATEURS DU CHEMIN LÉPINE-CLOVA (RUCLC)**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à verser au Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova la somme de 19 282.52 \$ pour l'année 2022, et ce, tel que prévu au budget des Territoires non organisés, selon les modalités de paiement prévues à l'entente.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 16 h 20.

Daniel Bourdon, préfet

Myriam Gagné, directrice générale
adjointe et greffière-trésorière adjointe